RCS : CARCASSONNE
Code greffe : 1101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CARCASSONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00428
Numéro SIREN : 507 939 106
Nom ou dénomination : ABC PROPRETE

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2015 sous le numéro de dépôt 1967

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CARCASSONNE

34 RUE DE STRASBOURG
11890 CARCASSONNE CEDEX 9
Tél 04 68 11 27 30 Fax 04 68 11 27 39
www.infogreffe.fr --

RECEPISSE DE DEPOT

SARL SAMPIETRO VINCENT
495 RUE PAUL HENRI MOUTON
ZONE D ACTIVITE LA FERRAUDIERE II
11000 CARCASSONNE

V/REF :
N/REF : 2008 B 428 / 2015-A-1967

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CARCASSONNE certifie qu'il a reçu le 18/09/2015, les actes suivants :

Rapport du commissaire à la transformation en date du 18/09/2015
- Changement de forme juridique - SAS

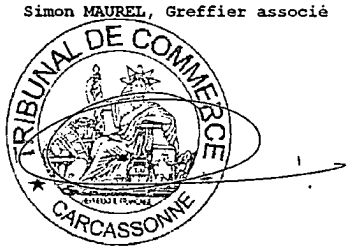
Concernant la société

ABC PROPRETE
Société à responsabilité limitée
boulevard JOLIOT CURIE
enclos margarida
11000 Carcassonne

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-1967 le 18/09/2015
R.C.S. CARCASSONNE 507 939 106 (2008 B 428)

Fait à CARCASSONNE le 18/09/2015,
LE GREFFIER

Simon MAUREL, Greffier associé



Thierry Dalmau
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Montpellier

Le 18 septembre 2015

ABC PROPRETE

SARL au capital de 8 000 €

Bd Joliot CURIE

11 000 CARCASSONNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA S.A.R.L. EN S.A.S.

495, av. Paul Henri Mouton - ZA la Ferraudière II - 11000 Carcassonne - email : thierry.dalmau@wanadoo.fr - Tél. 04 68 25 32 55 - Fax 04 68 71 03 05
Membre d'une association agréée, le règlement par chèque est accepté - SIRET : 352 746 549 00026 - APE 6920Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA S.A.R.L. ABC PROPRETE EN S.A.S.

Madame et Monsieur les Associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L 224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur les montants des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes.
Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.
Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des évènements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Fait à Carcassonne,
Le 18 septembre 2015

Thierry DALMAU
Commissaire aux comptes